



FORMULAIRE DE DEMANDE – ANNEXE E PERMIS DE BRÛLAGE / FEU EN PEIN AIR



1. EMPLACEMENT DU BRÛLAGE / FEU

Type de brûlage :	
Le brûlage est prévu sur plusieurs jours : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Date(s) du brûlage :	
Heure début :	Heure fin :
Le brûlage aura lieu sur un : <input type="checkbox"/> Terrain construit <input type="checkbox"/> Terrain vacant	
Adresse, rue :	
N° de cadastre :	
Superficie du terrain :	
L'emplacement du brûlage est : <input type="checkbox"/> Boisé <input type="checkbox"/> Défriché <input type="checkbox"/> Gazonné <input type="checkbox"/> Sablonneux	
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	
L'emplacement du brûlage est riverain à un cours d'eau / lac / milieu humide : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Équipements disponibles à proximité pour éteindre le feu en cas de perte de contrôle :	

2. COORDONNÉES DU REQUÉRANT / RESPONSABLE

Nom et prénom :	
Adresse :	
Ville :	
Province :	Code postal :
Téléphone résidence :	Cellulaire :
Courriel :	

3. COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE (cochez si identiques au requérant)

Nom et prénom :	
Adresse :	
Ville :	
Province :	Code postal :
Téléphone résidence :	Cellulaire :
Courriel :	

4. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT DU FEU (Joindre ou dessiner un plan)

Le plan doit inclure l'aménagement détaillé du terrain incluant : distance de l'emplacement du feu avec les zones boisés, cours d'eau/lac/milieu humide, bâtiments, dimensions de l'emplacement du feu

5. DÉCLARATION

Je déclare que les renseignements soumis à la présente demande sont exacts et complets et je m'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Je déclare également avoir pris connaissance du **Règlement 799 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien** en vigueur. Enfin, je comprends que le présent formulaire ne constitue pas un permis, que les frais ne sont pas remboursables et que l'acceptation de la demande est conditionnelle à sa conformité aux lois et règlements en vigueur.

Signature :

Date :

IMPORTANT

- **PRÉVOIR UN DÉLAI MINIMAL DE 7 JOURS OUVRABLES AVANT L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS**
- **UNE DEMANDE INCOMPLÈTE, ERRONÉE OU NON CONFORME ENTRAÎNERA AUTOMATIQUEMENT DES DÉLAIS SUPPLÉMENTAIRES AU DÉLAI MINIMAL PRESCRIT**
- **IL EST INTERDIT DE DÉBUTER LE BRÛLAGE AVANT D'AVOIR OBTENU LE PERMIS**
- **VEUILLEZ AVISER LA MUNICIPALITÉ DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS DE TOUS CHANGEMENTS OU MODIFICATIONS AUX INFORMATIONS ET/OU DOCUMENTS SOUMIS DANS LA PRÉSENTE DEMANDE**

SECTION ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Demande reçue le :

Par :

SECTION PERMIS / AUTORISATION

Le permis/autorisation est émis conformément aux dispositions du *Règlement 799 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la municipalité de Saint-Damien*.

Permis émis le :

Nom de l'autorité compétente :

Signature de l'autorité compétente :